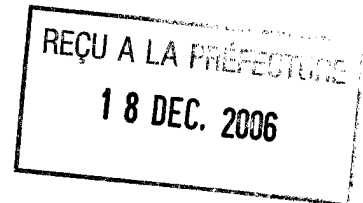


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2007/I - 8^e/02
Séance du 14 DEC. 2006



BUDGET PRIMITIF 2007

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES (E 05) EN 2007

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU les avis de la commission de l'Education et des Transports Scolaires du 21 novembre 2006 et des commissions réunies du 12 décembre 2006

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, dans le cadre du BP 2007 :

- 1) d'inscrire les crédits, en autorisations de programme et crédits de paiement, tels qu'ils sont récapitulés en annexe n° 3 du rapport ;
- 2) d'adopter les modalités de subventionnement des aides aux étudiants, conformément aux indications du rapport et de l'annexe 1 ;
- 3) d'adopter les modalités de subventionnement des sorties scolaires avec nuitées, conformément aux indications du rapport et de l'annexe n° 2 ;
- 4) de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi, en tant que de besoin, des dossiers évoqués dans le rapport.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet... 8 DEC... 2006
Publication 29 DEC... 2006
Pour le Conseil Général
Délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions